

Lier les allocations au revenu, le cdH dit non

Le cdH est opposé à la lier du montant de l'allocation familiale aux revenus des parents, comme le proposent les socialistes.

La matière a été défédéralisée dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. C'est donc au Gouvernement wallon de prendre les allocations familiales en main. Il prépare un projet de réforme attendu début octobre. À la fin août, le chef de groupe PS au parlement wallon, Christophe Collignon, a proposé de lier l'allocation et les revenus des parents.

Dimanche, lors de la journée des familles du cdH, le président Benoît Lutgen a exclu cette hypothèse. Il a notam-

ment mis en garde contre le risque de créer des pièges à l'emploi, dès lors que des personnes au chômage pourraient perdre une partie de l'allocation si elles retrouvent du travail.

« Que les choses soient dites : un enfant sera toujours égal à un enfant. Les allocations ne sont pas un régulateur des inégalités. Elles sont un moyen de subvenir aux besoins de tous les enfants. Tout le monde contribue à ce pilier de la sécurité sociale et tout le monde en bénéficie. Ceux qui veulent sortir du modèle vont casser la solidarité entre les Belges et recréer de nouveaux pièges à l'emploi ! Et s'en prendre à la classe moyenne qui constitue la force battante de notre pays », a déclaré M. Lutgen.

Interrogé dans la « Libre » ce week-end, le ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale, Maxime Prévot (cdH), qui pilote la réforme, a précisé les

intentions de son parti. « Nous sommes dans une réflexion qui ferait que ce n'est plus le statut qui engendre la majoration, mais les niveaux de revenus (peu importe le statut). Et je parle bien des majorations, pas du montant de base, contrairement au PS qui souhaite que la totalité de l'allocation soit liée au revenu », a-t-il expliqué.

Le ministre wallon du Budget, Christophe Lacroix (PS), s'est montré prudent. Il a qualifié la proposition de M. Collignon de « position tout à fait personnelle ». Il n'est pas question de retirer des allocations familiales à quelque famille que ce soit, a-t-on souligné au parti. « Les allocations familiales jouent un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté infantile », a toutefois précisé M. Lacroix sur le plateau de C'est pas tous les jours dimanche sur RTL TVI. ■

L'allocation familiale sera de 120 à 160 €

Le vice-président du gouvernement wallon Maxime Prévot (cdH) estime que l'allocation familiale qui sera versée en Région wallonne aura un montant de 120 à 160 euros par mois par enfant, a-t-il déclaré lors d'un entretien que La Libre Belgique publiait samedi.

Les prestations versées en Wallonie devraient être moins élevées que celles

octroyées en Flandre, où le gouvernement a arrêté une somme mensuelle de 160 euros par enfant.

« La réalité sociologique de la Wallonie [...] n'est pas la même qu'en Flandre et à Bruxelles », se justifie le vice-ministre-président.

Il espère que la régionalisation pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019.